

**Commune de BUCHILLON**  
**CONSEIL COMMUNAL**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DE  
BUCHILLON**

**PV2/2025**

Mardi 17 juin 2025

Présidé par Beat Schmied  
Les Bois Chamblard

**ORDRE DU JOUR :**

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 11 février 2025
4. Assermentation d'un nouveau conseiller communal
5. Communications du Président
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal N°03/2025 relatif aux comptes 2024 avec les annexes
  - Rapport de la Commission de gestion
8. Préavis municipal N°04/2025 relatif à l'extension et l'aménagement du bâtiment de voirie, ainsi qu'à la construction d'une déchèterie, sur la zone d'utilité publique (parcelle 124) - Demande de crédit de CHF 565'000.- pour l'extension et demande de crédit de CHF 195'000.- pour la construction
  - Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances
9. Préavis municipal N°05/2025 relatif à la rénovation de l'édicule WC publics du cimetière et des WC publics de la plage des Pêcheurs, demande de crédit de CHF 40'000.-
  - Rapports de la Commission d'urbanisme et de la Commission des finances
10. Préavis municipal N°06/2025 en réponse au postulat de Monsieur Jan Krasnodebski intitulé : « Sécurité pour piétons à partir du quartier Grands-Bois vers l'arrêt de bus Buchillon Grands-Bois, la zone Littoral Parc et le village », demande de crédit de CHF 45'000.-
  - Rapports de la Commission d'urbanisme et de la Commission des finances
11. Postulat Carl Kyri Gossweiler pour des logements adaptés avec accompagnement (LADA) à Buchillon
12. Postulat Carl Kyri Gossweiler pour tenter de lutter contre le démarchage auprès des habitants
13. Election du Président(e) du Conseil communal
14. Election du Vice-président(e) du Conseil communal
15. Election de deux scrutateur-rice-s
16. Election de deux scrutateur-rice-s suppléant-e-s
17. Election de la Commission de gestion
18. Election de la Commission des finances
19. Election de la Commission d'urbanisme
20. Divers et propositions individuelles

(Ordre du jour corrigé au point 7.)

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité, il salue le public présent ainsi que la presse.

## **1. Appel**

La Secrétaire procède à l'appel et relève 22 conseillers présents (le Président non compris).

Conseillers et conseillères excusé(e)s sont 6 : Grégory Beth, Erik Frujtier, Jan Krasnodebski, Nathalie Matthey-de-l'Endroit, Cristina Mirante, Dominique Pioletti

## **2. Acceptation de l'ordre du jour**

**Beat Schmied** : Correction sur l'ordre du jour, une erreur à corriger au point 7 : c'est la Commission de gestion qui rapporte sur ce préavis et non pas la Commission des finances.

L'ordre du jour ainsi corrigé est accepté à l'unanimité.

## **3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 11 février 2025**

**Beat Schmied** : Une correction doit être apportée aux pages 314, 316, 317 et 332 : l'intervenant mentionné n'est pas Benno Hirt, qui était absent ce jour-là, mais Jan Draper.

Le procès-verbal ainsi corrigé est accepté à l'unanimité.

## **4. Assermentation d'un nouveau conseiller communal**

**Beat Schmied** : Romain du Gardier étant excusé ce soir, il sera assermenté lors de notre prochaine séance d'octobre. Je rappelle que tant qu'on n'est pas assermenté, on ne peut pas agir en tant que Conseiller communal.

## **5. Communications du Président**

**Beat Schmied** : Sandra Breitling quittera son poste de Secrétaire du Conseil à la fin de la législature, après plusieurs années au service de la Commune de Buchillon. N'hésitez pas à vous porter candidat-e ou à en parler autour de vous puis à prendre contact avec le Bureau.

Le 26 mars, un groupe de conseillers et de membres du public s'est réuni à la salle du Conseil, en remplacement de la séance initialement prévue à cette date. L'occasion a permis de travailler sur la mise en consultation de l'avant-projet de la nouvelle loi sur les communes. La discussion s'est révélée très enrichissante.

Le Bureau a reçu plusieurs courriers dont le 8 mars, une lettre de Carl Kyri Gossweiler, contenant des questions concernant la domiciliation des élu-e-s. Cette correspondance a été traitée directement par la Municipalité.

Le 18 mai, une lettre de Carl Kyri Gossweiler relative au prix des macarons, dont chacun-e d'entre vous a reçu copie.

Le 19 mai, une nouvelle lettre du même auteur adressée au Bureau, concernant la publication des décisions de la Municipalité. Le même jour, deux postulats ont été déposés aussi par Carl Kyri Gossweiler et figurent à l'ordre du jour de cette séance.

Je n'ai pas d'autres communications.

## 6. Communications de la Municipalité

**Jean-Pierre Mitard** : J'ai six communications à vous transmettre.

La première communication concerne l'avant-projet de révision totale de la loi sur les communes. Cet hiver, le Conseil d'État a mis en consultation un avant-projet visant une refonte complète de cette loi. La Municipalité a étudié ce projet, et j'ai pour ma part participé à plusieurs séances relatives à cet avant-projet. À nos yeux, celui-ci remet sérieusement en cause les principes de fonctionnement politique des communes, en particulier des petites communes, qui pourraient se voir privées de certaines compétences.

En effet, l'avant-projet suggère clairement que les petites communes devraient fusionner. De plus, qu'elles fusionnent ou non, elles perdraient une part importante de leurs droits dans les associations intercommunales. Par ailleurs, le Canton exigerait une standardisation croissante des méthodes de gestion communale, avec des outils souvent peu adaptés et trop contraignants pour des communes de petite ou moyenne taille.

Face à cela, la Municipalité de Buchillon a décidé de prendre position de manière claire, en soutenant auprès du Conseil d'État la réponse de l'ADCV (Association des Communes Vaudoises), particulièrement détaillée et fruit d'un travail approfondi mené par ses membres.

Selon l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire les communes, l'État et le Grand Conseil, cet avant-projet n'entrera finalement pas en vigueur au début de la prochaine législature, comme l'avait souhaité initialement le Conseil d'État. Il s'agit donc d'un dossier à suivre au cours des prochaines années.

La deuxième communication concerne l'ADCV et son Assemblée générale qui s'est tenue à Buchillon le 21 mai dernier. Pour rappel, notre commune en est membre fondatrice. À cette occasion, de nouveaux statuts ont été adoptés. Petite anecdote : on parlera désormais de l'Association des Communes vaudoises, alors que l'appellation précédente était Association de Communes vaudoises.

Troisième communication : la Municipalité d'Etoy nous a informés, il y a bientôt deux ans, de son intention de favoriser l'implantation d'un EMS sur des parcelles dont elle est propriétaire, situées au nord et à l'ouest de la salle de gymnastique (parcelles n° 656 et 657 sur la commune d'Etoy). La Municipalité de Buchillon a salué ce projet, tout en s'intéressant immédiatement aux accès envisagés pour l'EMS, qui générera inévitablement du trafic lié au personnel, aux livraisons et aux visites.

D'emblée, la Municipalité de Buchillon a exprimé ses préoccupations concernant un éventuel accès par son territoire. Compte tenu des réponses écrites et orales de la Municipalité d'Etoy, jugées évasives et peu claires, nous avons décidé d'indiquer par courrier que Buchillon s'opposerait à tout accès routier traversant son territoire.

En l'absence de réponse satisfaisante, nous avons mandaté un spécialiste de l'aménagement du territoire, également avocat, afin de démontrer que les accès par le nord, c'est-à-dire depuis la route cantonale ou éventuellement par la route de la Plantay, présentent des avantages bien supérieurs à ceux passant par la route des Bruyères et, par conséquent, par la route reliant les deux communes.

Un courrier a été adressé par notre avocat le 3 mars. La réponse reçue s'étant révélée insatisfaisante, et constatant que le préalable relatif à ce DDP (droit de superficie en faveur de l'organisation SILO) ne contenait aucune mention concernant les accès, la Municipalité de Buchillon a pris l'initiative d'informer le Président du Conseil d'Etoy de son opposition ferme à tout accès par notre territoire. Dans le rapport de la Commission, probablement à la suite de notre intervention, la question des itinéraires a été soulevée : par la route des Bruyères (non élargie et source de différend avec Buchillon), par la route de la Plantay (via un sens unique au tracé incertain) ou par la route longeant le dépôt Hornbach à l'est (accès à demander à Pfister). L'accès à l'ouest du dépôt a été écarté car il passerait par une contre-allée privée. Notre démarche a toutefois suscité une réaction du Syndic d'Etoy. La Municipalité de Buchillon continuera à suivre ce dossier avec une grande attention.

Quatrième communication concernant la stratégie régionale de gestion des zones artisanales (SRG-ZA).

Sous l'égide de l'ARCAM (Association Régionale Cossonay–Aubonne–Morges) les communes du district ont travaillé, conformément à l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire et au plan directeur cantonal, à un projet régional de gestion des zones artisanales. Buchillon n'étant pas concernée par ce type de zones (nous n'en avons jamais eu et n'avons pas l'intention d'en créer), la Municipalité a refusé de signer la mise en consultation préalable, estimant qu'elle ne saurait soumettre à son Conseil communal un préavis sur un projet sans lien avec son territoire.

Lors d'une séance convoquée par l'ARCAM avec le Canton et la Direction générale du logement et du territoire, Buchillon a pu défendre sa position en s'appuyant notamment sur une motion déposée au Grand Conseil par la députée Carole Dubois. À la suite de ces échanges, l'ARCAM s'est ralliée à notre point de vue et a décidé de suspendre la procédure, en attendant que le Conseil d'État se prononce sur la motion. Affaire à suivre.

Cinquième communication : MCH2 et plus particulièrement l'affectation des réserves au bilan ainsi que le règlement d'utilisation de ces réserves, qui constitue le nouveau modèle comptable harmonisé pour les communes sera applicable dès 2026.

Avec l'appui de notre fiduciaire BDO, nous avons soumis au Canton les projets de règlements relatifs à la gestion des réserves au bilan. Nous avons reçu en retour quelques remarques mineures. Il était important d'effectuer cette démarche en amont, car une fois que le Conseil communal aura adopté ces règlements, ils seront transmis au Canton et ils ne doivent pas risquer d'être retoqués.

Un préavis ainsi que les règlements correspondants seront décidés par la Municipalité en juillet. Une première séance de travail est d'ores et déjà prévue avec la Commission des finances le 4 août, avant que le préavis ne soit soumis au Conseil le 7 octobre.

Sixième communication : élections communales 2026. Les dates sont désormais connues et publiées. Le premier tour se tiendra le 8 mars 2026, avec un dépôt des listes fixé au 12 janvier à midi au plus tard.

Le Bureau du Conseil et la Municipalité ont décidé, d'un commun accord, d'informer proactivement la population à travers deux canaux. D'une part, des séances publiques d'information :

- le mardi 23 septembre à 20h, une première séance présentera le fonctionnement des institutions communales (exécutif, Municipalité et législatif du Conseil communal), afin de donner à toute personne intéressée les éléments nécessaires pour s'engager dans la vie politique de la commune
- le 20 janvier à 20h, une deuxième séance permettra aux candidats à la Municipalité et au Conseil communal de se présenter, selon des modalités qui restent à définir

D'autre part, une section spécifique sera créée sur le site internet communal, comprenant des informations générales sur les institutions, la présentation des candidats, et en temps voulu, les résultats de chaque tour de scrutin.

Des précisions sur l'organisation de ces séances seront communiquées ultérieurement, notamment via la Gazette communale, afin que la population dispose de toutes les informations utiles.

J'en ai fini de mes six communications et j'aimerais à présent répondre au courrier d'un concitoyen, adressé au Président du Conseil, qui l'a transmis à la Municipalité. Pour le résumer brièvement (deux pages et douze pages d'annexes) : ce citoyen rappelle le devoir d'information de la Municipalité et souligne que celle-ci publie les extraits de ses décisions au pilier public et sur le site internet. Il donne plusieurs exemples, évoquant notamment une seule décision relative au PACCom mais de nombreuses concernant des Vélux, pergolas ou cabanons. Selon lui, certaines séances (février, juin, décembre) n'auraient abouti qu'à une seule décision communiquée et trois questions en découlent.

Première question : la Municipalité pourrait-elle préciser comment elle détermine ce qui relève ou non de l'intérêt public ?

Réponse : conformément à la L'Info, la Municipalité a un devoir général d'information et publie donc les décisions d'intérêt général. Les critères retenus, établis depuis plusieurs années et confirmés dans la législature actuelle, sont les suivants : décisions concernant la population en général, décisions relatives à la police des constructions (permis de construire, autorisations pour panneaux solaires, Vélux, pergolas, cabanons, etc.), dont aux sociétés locales ou associations sportives/culturelles impliquant des habitants du village, ainsi que toutes dépenses engagées par la Municipalité, hormis celles gérées directement par la gérance Crot. En revanche, les décisions intermédiaires (par exemple l'avancement d'un projet comme le PACCom) ainsi que les informations stratégiques ou confidentielles (hausses de salaire, choix d'entreprises pour des appels d'offres de gré à gré) ne sont pas publiées.

Deuxième question : la Municipalité pourrait-elle rendre publiques les procédures décisionnelles des séances du 18 novembre 2024 (deux décisions d'intérêt public) et du 9 décembre 2024 (une décision), correctement anonymisées ?

Réponse : la Municipalité n'a pas l'intention de rendre publics les procès-verbaux demandés. Je les ai relus : il s'agissait de séances ordinaires, hormis celle du 9 décembre, un peu plus courte (1h30) car tenue juste avant les fenêtres de l'Avent. Aucune cachoterie n'a été faite : les séances se sont déroulées normalement et sérieusement, mais sans autres décisions répondant aux critères de publication.

Troisième question : pourquoi la Municipalité ne publie-t-elle pas directement l'intégralité de ses décisions sur Internet, avec caviardage via le logiciel eSéance, plutôt que d'en extraire certaines dans un document séparé ?

Réponse : la Municipalité n'a pas l'intention de publier toutes ses décisions ni ses procès-verbaux caviardés. Elle estime que cela n'apporterait aucune valeur ajoutée, représenterait un travail inutile et contre-productif. Elle rappelle qu'elle n'y est pas tenue et que la pratique actuelle est parfaitement conforme à la L'Info.

**Pascal Mercier :** Je commence par la naissance de la nouvelle association « Buchillon en forêt » à la suite des différentes rencontres avec Claire Bory et Marina Botaseva. Nous avons consacré du temps à mettre en place une convention afin de reconstruire le canapé forestier dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, mais aussi pour son entretien et son utilisation. L'objectif était de pérenniser ce canapé et d'avoir une véritable association plutôt que de dépendre d'une ou deux personnes. Cette association a donc vu le jour et son premier but sera d'en assurer l'entretien. La Municipalité s'est engagée à financer sa construction avec la commune d'Etoy, qui prend en charge la moitié des coûts. Je tiens à remercier les trois membres fondateurs présents dans la salle, avec André Monnard qui a également rejoint l'association. J'encourage vivement toutes les personnes intéressées par la forêt de Buchillon à s'y associer pour qu'elle se développe et lui souhaite longue vie.

Deuxième communication, le transfert du Réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne (AJEMA) qui touche de nombreux citoyens avance comme prévu. Un comité de pilotage a été mis en place pour suivre le processus et garantir que le transfert des UAPE vers l'ASSAGIE se fasse correctement. Les premiers essais de transfert informatique ont eu lieu, il reste encore quelques ajustements mais dans l'ensemble tout se déroule bien. Je suis personnellement impliqué en tant que membre du comité de direction de Pomme Cannelle et je peux confirmer que la transition suit son cours de manière positive.

Troisième nouvelle, le wifi du bâtiment communal a été amélioré. Les anciennes bornes qui fonctionnaient de manière aléatoire ont été remplacées et la connexion est désormais meilleure dans l'ensemble des locaux.

Quatrième communication, la fête des écoles. L'an passé nous avions anticipé les éventuelles tensions liées aux célébrations des élèves sur les plages de Buchillon en prévenant les différents groupes concernés, et cela avait bien fonctionné. Cette année nous réitérons l'expérience en collaboration avec les écoles, les directions d'écoles, la PRM et les travailleurs sociaux. Des flyers seront également distribués aux riverains des plages pour les avertir qu'il pourrait y avoir du bruit ce soir-là. L'objectif est que la fête se déroule dans de bonnes conditions et sans heurts.

Dernière communication, la sortie des aînés. J'ai partagé les premières idées hier et certains ont déjà répondu avec enthousiasme. Je me réjouis également de pouvoir participer à cette sortie qui aura lieu le 4 septembre à Annecy en France.

**Laurent Thérond :** J'ai six points à vous communiquer concernant mes dicastères.

Je vais commencer par la patinoire de Morges. Comme vous avez pu le lire dans la presse, la commune de Morges prévoit un important investissement en partenariat privé pour améliorer l'état énergétique du site et offrir davantage de possibilités sportives. La participation des communes environnantes se fait sur une base volontaire, sans obligation. Le Syndic et moi-même avons rencontré la commune de Morges et estimons que la participation de Buchillon serait pertinente.

Pour vous expliquer la contribution pour Buchillon : avec environ 700 habitants, cela représenterait CHF 3.- par habitant et par année, bloqué au 1er janvier 2026, sur 30 ans. Au total, la commune paierait CHF 2'100.- par an pour soutenir la patinoire et ses activités. C'est une somme relativement modeste pour Buchillon. Ce projet fera bien entendu l'objet d'un préavis.

Rénovation énergétique de la Rue Roger de Lessert 10, il s'agit du bâtiment communal, de tout ce qui est autour et notamment l'école, avec l'installation de panneaux solaires et de pompes à chaleur. Les travaux sont terminés, avec encore quelques petites retouches, et bien que toutes les factures ne soient pas encore reçues, le coût total s'élève à environ CHF 2'100'000.-, avant déduction des subventions. Une fois celles-ci prises en compte, le coût devrait se situer autour de CHF 1'900'000.-, soit bien en dessous du budget initial. Les chiffres définitifs seront communiqués dès leur disponibilité.

Dans le cadre du projet Luna, 48 panneaux solaires ont été installés, pour un coût d'environ CHF 50'000.-, avant déduction des contributions. Une fois celles-ci prises en compte, le coût final devrait être d'environ

CHF 43'000.. Les panneaux ont commencé à produire de l'électricité, mais la certification complète n'est pas encore finalisée. Je reviendrai vers vous dès que nous aurons les données définitives sur la production et la couverture.

À la Place du Village 1, le restaurant L'Accent a fermé et la faillite a été prononcée. Le restaurateur, personnellement responsable du bail, devra continuer à payer le loyer jusqu'en juin 2027 si aucun repreneur n'est trouvé. La salle polyvalente est quant à elle couverte par un bail qui prend fin en 2025. La Municipalité est active dans la recherche d'un repreneur, estimant qu'il est préférable pour le village d'avoir un établissement en activité plutôt qu'un local fermé, même si les loyers tombent chaque mois. L'objectif est de trouver un projet en adéquation avec l'esprit du village (pas de kebab, pizzeria ou fast-food). À défaut, une réflexion sera engagée pour la reconversion du restaurant. En ce qui concerne la salle polyvalente, la réflexion est déjà en cours pour une transformation en appartement locatif. Un architecte travaille sur cette option, qui, si elle devait être retenue ferait l'objet d'un préavis.

Communication plus légère concernant Pick-e-Bike, je pense que vous connaissez tous le partenariat avec la Sefa et les communes de la région, pour mettre à disposition des populations des vélos électriques. On a mis en place une station temporaire pour Buchillon, de juin à septembre pendant la période estivale, il y a des gens qui peuvent avoir besoin de vélos pour venir à la plage, ou aller à la gare... Période agréable pour être sur un vélo électrique. Pour l'instant, il ne s'agit pas encore de vélos limités à 25 km/h, mais bien de modèles à 45 km/h. Des plans existent pour passer au 25 km/h, mais cela ne devrait pas intervenir durant la phase d'essai. On constate déjà une certaine rotation des vélos. Ils sont stationnés devant l'église, deux panneaux ont été installés sur la route pour indiquer l'emplacement, et les utilisateurs de l'application Pick-e-Bike ont été informés.

Et pour terminer, nous avons reçu une question de Grégory Beth qui n'est malheureusement pas présent ce soir, au sujet des salles communales. Je ne vais pas reprendre toute la question qui est un peu longue, mais en résumé : est-ce que toutes les salles communales sont disponibles sur le site internet de la Commune et si ce n'est pas le cas, pourrait-on en mettre davantage à disposition de la population via ce site ?

Pour moi, c'était un bon exercice : comme vous le savez, je suis encore un municipal récent, donc j'ai pris la peine de revoir l'ensemble de nos biens immobiliers. En voici la liste avec leur statut actuel :

- La salle du Conseil (disponible location – site internet)
- La cabane forestière (disponible location – site internet)
- Le cabanon de la plage des pêcheurs est attribué par tirage au sort (il y a une saison d'été et une saison d'hiver). Cela fonctionne bien et évite d'avoir des charges supplémentaires liées à la maintenance entre chaque utilisation.
- La salle polyvalente Luna, est sous contrat de bail jusqu'à la fin de l'année, et pourrait être réaffectée ensuite. Pour l'instant, elle n'est donc pas proposée à la location.
- Les salles de classe vides du collège sont toutes louées jusqu'en 2030 par l'ASSAGIE. Si elles souhaitent les mettre à disposition, c'est à elles d'en décider, car nous leur avons confié la gestion.
- L'appartement de la rue Roger de Lessert 4 (sans doute celui mentionné par Grégory Beth comme local près de la laiterie) n'est pas mis en location actuellement. Il attend une rénovation énergétique, car le toit présente fuites et le chauffage est électrique. Un bureau d'architecte a été mandaté pour une étude, et si nous allons de l'avant, cela fera l'objet d'un préavis.
- L'abri PC est occupé par deux groupes de musique dans le cadre de contrats de longue durée, il n'est pas prévu de l'ouvrir pour des locations de courte durée.
- Le boulodrome d'hiver est utilisé par le Jabb. Pour l'été, les boulodromes extérieurs restent en libre accès.

Pour le reste, il s'agit de biens locatifs résidentiels qui sont tous déjà loués.

En résumé, les biens mentionnés sur le site internet sont ceux qui peuvent être loués à court terme. Ceux qui n'y figurent pas ne sont pas disponibles à ce titre, car ils sont affectés à d'autres usages ou liés à des contrats de plus longue durée.

**Pierre-Frédéric Guex :** J'ai cinq informations à vous transmettre.

Concernant la qualité de l'eau et les problèmes liés au chlorothalonil, le bureau CSD Ingénieurs a été mandaté pour étudier sur un concept d'infrastructure de traitement de l'eau potable. Un retour est attendu d'ici la fin de l'année.

S'agissant du projet de STEP régionale et du traitement des micropolluants, celui-ci rencontre actuellement des obstacles majeurs et il semble peu probable qu'il puisse se concrétiser dans un délai raisonnable. La commune de Rolle peine à se positionner, tandis que celle d'Aubonne envisage désormais de développer son

propre projet. Le nouveau site pressenti, situé à proximité de la zone commerciale et résidentielle d'Allaman pourrait par ailleurs susciter des oppositions. Face à ces incertitudes les communes d'Etoy, Buchillon et St-Prex ont décidé de lancer une étude de faisabilité concernant la modernisation de la STEP de St-Prex. Cette étude, d'un montant de CHF 40'000.- vise à évaluer la possibilité d'intégrer sur le site existant les traitements de l'azote (nitrification et dénitrification) ainsi que des micropolluants. Elle devra déterminer si la surface actuelle est suffisante ou s'il faudrait envisager une extension. Un cahier des charges a été envoyé aux bureaux Ribi, Triform et Chevallier avec un retour attendu pour la fin de l'année.

En ce qui concerne la re-naturalisation du ruisseau des Chenaux, le bureau d'étude Triform a présenté la semaine dernière son projet final aux communes de St-Prex et Buchillon. Les propriétaires concernés ont été contactés afin que nous puissions les rencontrer, en vue d'obtenir leur approbation avant le lancement des appels d'offres et le début des travaux. Pour Buchillon, cette séance est agendée le 1er juillet.

Suite à différentes demandes, l'extension la zone 30 actuelle du bourg, afin de mieux coïncider avec l'espace bâti compact actuel et d'en améliorer la sécurité, a été étudiée. Cette extension concerne la portion de la route des Bruyères, qui débutera dorénavant avant la première habitation qui suit la nouvelle halle et non plus juste avant la bifurcation du chemin de la Délèze. Le Canton n'autorise pas à prolonger cette zone jusqu'à la halle communale. Ce projet a été accepté par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) et sera tout récemment publié dans la FAO le mois prochain. Ensuite, on effectuera les travaux de signalisation adéquats.

Enfin, concernant la question de Carl Kyril Gossweiler sur le prix du macaron de stationnement, il faut rappeler que cela concerne moins de dix macarons. Monsieur Prix avait recommandé un tarif de CHF 316.-, calculé sur la base de la surface d'une place de parc le long d'une rue. Or, dans notre cas, il s'agit d'un parking dédié (usage exclusif), où la surface moyenne d'une place est supérieure de 58 %, soit 19 m<sup>2</sup> au lieu de 12 m<sup>2</sup>. En appliquant le calcul de Monsieur Prix, on arriverait à un tarif de CHF 499.-.

À titre de comparaison, une place extérieure en zone périurbaine se loue en moyenne entre CHF 70.- et CHF 100.- par mois dans notre canton, soit entre CHF 840.- et CHF 1'200.- par an. La Municipalité a donc décidé de maintenir le prix de CHF 500.- par année et de ne pas donner suite à une baisse, ce tarif étant en vigueur depuis de nombreuses années.

**Lawrence Breitling** : J'ai pour ma part trois informations à transmettre.

Concernant le PACCom et suite à son acceptation par le Conseil l'ensemble du dossier a été transmis au Canton pour approbation. Dans la foulée, une délégation municipale a rencontré le directeur de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL), son chef de service ainsi que l'urbaniste responsable de notre Commune afin de soutenir la stratégie du dossier. Nous espérons recevoir un retour d'ici l'automne.

À propos du frelon asiatique, nous avons accueilli au mois de mars Gérald Stalder de la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA), qui nous a sensibilisés à l'arrivée de cet insecte invasif et aux moyens de lutte. En 2024, 120 nids ont été découverts et détruits dans la région, dont trois à Buchillon et l'un d'eux était perché à plus de 35 mètres. Pour 2025, la FVA prévoit trois à quatre fois plus de nids que l'année passée. Afin de limiter cette invasion, 120 pièges pour reines fondatrices ont été posés pour la première fois ce printemps entre Morges et Gland, dont cinq sur notre Commune. Trois de ces pièges se sont révélés positifs, notamment ceux placés près des bois et du lac.

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur leur efficacité, puisqu'il s'agit de la première année de mise en place. La Fédération a déjà consacré plus de 2'000 heures à la traque et à la destruction des nids. Dans une démarche de prévention et de soutien, la Municipalité a décidé de participer aux frais en allouant une contribution de CHF 350.- pour la destruction et l'élimination des nids, jusqu'à concurrence de dix nids trouvés.

Enfin, concernant le Plan Énergie et Climat Communal (PECC) il s'agit de l'outil stratégique du Canton pour aider les communes à relever les défis du changement climatique et de la transition énergétique. Dès le mois de juillet et jusqu'à la fin de la législature, nous allons élaborer un plan d'actions pour Buchillon. Comme la tâche est conséquente, nous avons décidé de nous entourer des compétences techniques du bureau Eqlosion. Le mandat, adjugé pour un montant de CHF 13'000.- bénéficie d'une subvention cantonale de CHF 6'000.-, ce qui représente une dépense nette de CHF 7'000.- pour la commune. Le choix d'Eqlosion s'est porté sur leur expérience auprès de communes voisines de taille et de typologie similaires à la nôtre. La première étape consistera à établir un état des lieux avec un bilan carbone et un profil énergétique de la commune. Sur cette base, des objectifs seront définis et traduits en fiches d'actions regroupées par thématiques. Ce plan visera à donner à la prochaine législature une feuille de route claire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer la biodiversité, s'adapter aux impacts climatiques et promouvoir les énergies durables.

**Beat Schmied** : Je remercie la Municipalité pour ces communications détaillées.

## 7. Préavis municipal N°03/2025 relatif aux comptes 2024 avec les annexes

*Daniel Calabrese rapporte pour la Commission de gestion.*

*Le Président ouvre la discussion sur le préavis.*

**Beat Schmied** : Je remercie la Commission de gestion pour son travail.

**Shai Sorek** : J'ai une question sur le gain extraordinaire immobilier de CHF 800'000.-. Les comptes sont au beau fixe notamment grâce à ce gain. Est ce qu'il s'agit d'une seule transaction ou c'est quelque chose qui pourrait revenir plus souvent ? Sans cet élément extraordinaire, le résultat se limiterait-il à un simple équilibre, sans attribution aux différentes réserves ?

**Jean-Pierre Mitard** : Je vous remercie d'avoir posé cette question. Il est d'ailleurs souligné en haut de la page 3 du préavis que ces recettes conjoncturelles sont exceptionnelles. Quant à savoir si elles concernent un ou plusieurs biens, je n'en ai aucune idée parce que je n'ouvre jamais les détails des aspects fiscaux des résidents de la Commune de Buchillon.

**Daniel Calabrese** : Je peux ajouter un point ? Sur les CHF 800'000.-, seulement 50% sont soumis à la péréquation et non pas le 100%. On enlève déjà 79 % des CHF 400'000.- qui seront soumis à la péréquation. Finalement, le revenu exceptionnel supplémentaire net pour la Commune, il est d'un peu moins de CHF 800'000.-.

**Jean-Pierre Mitard** : Oui, merci Daniel Calabrese d'avoir complété la réponse.

**Jan Draper** : Sur le même chiffre, le montant de CHF 300'000.- est alloué à un fond de réserve de bâtiment futur ? Quelle est la décision qui amène à allouer ce montant à ce fonds-là plutôt qu'à un autre ? Est-ce liée à la péréquation ou au fonds de réserve sociale ?

**Jean-Pierre Mitard** : La réponse est assez simple. Comme cela a été évoqué avec les commissions des finances et de gestion, le passage à MCH2 implique un retraitement de l'ensemble des réserves au bilan. Dans ce contexte, il nous a semblé pertinent d'affecter le montant de CHF 300'000.- à ce fonds, que vous verrez apparaître dans les comptes 2025, ainsi que dans le préavis concernant les comptes 2025. Tout en sachant que toutes les réserves seront de toute manière retraitée en 2026. En revanche, ça n'aurait pas eu beaucoup de sens de le placer dans le fonds de péréquation, puisque celui-ci va être dissous et réparti sur d'autres fonds.

**Jan Draper** : Merci.

*Plus personne ne prend la parole, le Président clôture la discussion et passe au vote.*

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 17 juin 2025 :

- vu le préavis municipal N°03/2025 relatif aux comptes 2024 avec les annexes
- oui le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

1. D'adopter les comptes de l'année 2024 tels que joints en annexe au présent préavis ;
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'exercice 2024.

**Jean-Pierre Mitard** : Je remercie la Commission de gestion pour son travail.

**8. Préavis municipal N°04/2025 relatif à l'extension et l'aménagement du bâtiment de voirie, ainsi qu'à la construction d'une déchèterie, sur la zone d'utilité publique (parcelle 124) - Demande de crédit de CHF 565'000.- pour l'extension et demande de crédit de CHF 195'000.- pour la construction**

**Beat Schmied** : Le sujet de ce préavis concerne une construction, c'est-à-dire le déplacement de la voirie. C'est un sujet qui aurait dû être rapporté par la Commission d'urbanisme. Mais le Bureau a décidé différemment parce que la Commission d'urbanisme travaillait déjà sur deux autres sujets denses, que nous allons d'ailleurs traiter plus tard. Un troisième sujet devait s'ajouter mais au final il n'était pas prêt. C'est pour ces raisons que le Bureau a décidé de créer une Commission *ad hoc* élargie. En parallèle, j'avais aussi proposé aux membres de la Commission d'urbanisme, s'ils souhaitaient faire partie de cette nouvelle Commission *ad hoc* élargie.

Je préfère donner cette explication et que nous puissions avoir une discussion ouverte afin d'éviter une éventuelle procédure devant un tribunal suite à cette décision.

A présent, je demande à la Commission des finances de bien vouloir rapporter.

*Jack Pulcrano rapporte pour la Commission des finances.*

**Beat Schmied** : Je demande à la Commission *ad hoc* de rapporter afin que vous ayez bien reçu tous les éléments sur ce préavis pour pouvoir poser vos questions.

Annabel Pulcrano rapporte pour la Commission *ad hoc*.

Le Président ouvre la discussion.

**Tima Mujezinovic** : Y a-t-il un graphique permettant de représenter la déchetterie actuelle et future pour chaque type de déchets (verre, métal, papier, etc.) ? Il me semble que par exemple, la surface dédiée au verre sera réduite.

**Pascal Mercier** : Effectivement, cela faisait partie du projet. J'ai réalisé une évaluation du volume de toutes les bennes actuelles afin de déterminer la nécessité de maintenir, d'augmenter ou, dans certains cas, d'ajuster le volume de ces bennes. J'en ai d'ailleurs discuté avec Alain Egger.

J'ai calculé les capacités actuelles et celles prévues dans la nouvelle déchèterie, en veillant à maintenir les mêmes volumes, voire à les augmenter dans certains cas. Le seul cas où il y aura une légère diminution concerne le verre. Actuellement, un seul grand container accueille le verre mélangé. Dans la nouvelle déchèterie, nous aurons trois containers selon les différentes couleurs de verre, ce qui entraîne une légère diminution de la taille de la benne. Mais actuellement celle-ci n'est pas vidée tous les mois, elle se remplit assez lentement. J'ai également réalisé des tableaux Excel comparant les volumes actuels qui peuvent être transmis à la Présidente de la Commission.

**François Gabella** : Je souhaite revenir sur le risque de vice de procédure lié à l'absence de nomination de la Commission d'urbanisme. Deux options existent : soit reporter la décision pour lui permettre de se prononcer, soit suivre la piste évoquée par le Président, en considérant que certaines de ses remarques ont déjà été intégrées et que la Commission *ad hoc*, dont je fais partie, a traité des points relevant habituellement de l'urbanisme (esthétique, accessibilité, affectation future du site). Dans ce cas, une décision pourrait être prise ce soir, à condition que les représentants de la Commission d'urbanisme confirment que leurs remarques figurent bien dans le rapport de la Commission *ad hoc*, et que le Conseil communal accepte de se prononcer sur cette base ou préfère attendre son avis formel. Cela éviterait un retour sur décision après coup. Je propose donc de poser la question à la Commission d'urbanisme.

**Jan Draper** : Merci de soulever cette question. Effectivement, la Commission d'urbanisme se sent dans une position inconfortable ce soir. D'une part, nous ne sommes pas d'accord sur la manière dont l'étude de ce préavis a été faite. Le Bureau aurait dû constater que les délais ne permettaient pas une analyse suffisante et proposer de reporter le préavis à la séance suivante, ce qui aurait laissé à une commission élargie le temps nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions. Je souligne néanmoins le travail remarquable accompli par la Commission *ad hoc* dans le temps imparti. Cette manière de procéder ne devrait pas être pérennisée au sein du Conseil. Sur le plan légal, il est clair qu'il s'agit d'un vice de forme. La Commission aurait pu choisir de refuser d'entrer en matière et de tout recommencer à zéro, mais cela aurait manqué de respect envers la Commission *ad hoc*, qui a fourni un travail sérieux.

Ni l'une ni l'autre de ces options n'étaient pleinement satisfaisantes. La position actuelle de la Commission est de ne pas reporter la décision pour des motifs purement formels. En revanche, si des questions de fond n'ont pas pu être traitées, il est légitime d'envisager un report afin d'approfondir certains points.

En ce qui concerne la forme, la Commission estime qu'il est possible, dans ce cas précis, de passer outre le vice de procédure, tout en insistant sur la nécessité d'éviter que cela se reproduise. Il est essentiel que le Bureau puisse affirmer son autonomie vis-à-vis de l'agenda de la Municipalité et décider, le cas échéant, qu'un rapport ne peut pas être présenté à telle séance mais doit être reporté. C'est au Conseil de maîtriser son propre calendrier et de garantir des conditions de travail sereines pour les commissions. Un objet d'une telle importance ne peut pas être examiné en seulement deux semaines et demie. Le Bureau doit donc pouvoir dire non et imposer un rythme adapté.

**Beat Schmied :** J'aimerais préciser que les deux semaines et demie n'était pas le délai tout à fait exact. Pour vous, conseillers, le rapport est effectivement arrivé plus tard, car il manquait encore certains calculs nécessaires à la présentation du préavis final. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été transmis plus tôt. En revanche, la Commission avait connaissance du préavis en préparation et a pu s'organiser, notamment en prenant des rendez-vous avec la Municipalité. Les éléments de fond étaient donc déjà connus, seuls les montants restaient à confirmer. Ce n'était donc pas strictement un délai de deux semaines et demie.

**Jan Draper :** Au moins les trois semaines réglementaires ont été accordées. L'invitation des membres de la Commission d'urbanisme a été faite après la réception du rapport. On aurait pu participer pendant ces deux semaines.

**Beat Schmied :** Oui, c'est vrai.

**Annabel Pulcrano :** Il est vrai que le délai était très court, mais nous savions à l'avance que le préavis allait arriver et avons pu nous organiser. En trois semaines, nous avons reçu plus de 40 questions de la part des conseillers, y compris de la Commission d'urbanisme, dont nous avons bien pris en compte les remarques. Si nous avions disposé de six ou dix semaines, cela aurait sans doute donné plus de 200 questions ? Toutes ces interrogations ont été transmises aux municipaux ainsi qu'à Alain Egger, ce qui nous a permis d'élaborer un rapport plus ou moins correct selon nous. Bien sûr, avec davantage de temps, nous aurions pu entrer encore plus dans les détails.

**François Gabella :** En résumé, il ne s'agit pas d'une mauvaise volonté mais d'un quiproquo. La Municipalité doit gérer de nombreux dossiers et cette séance était déjà planifiée. Il faut toutefois tirer les enseignements de ce précédent : la Commission d'urbanisme a été créée pour répondre à des questions précises comme l'était ce préavis. Donc cette situation doit rester exceptionnelle et le message semble avoir été entendu de tous. Par ailleurs, aucun aspect essentiel du projet ne paraît avoir été négligé au point de justifier d'être retoqué. Le projet pourrait donc être bel et bien traité ce soir. Mais afin de sécuriser cette option, je propose que l'ensemble du Conseil soit consulté sur le non-report de ce préavis.

**Jan Draper :** Je veux préciser que la Commission d'urbanisme ne demande pas de report pour des raisons de vice de forme. En revanche, un report pourrait se justifier si des éléments de fond ou des réponses sont manquantes, comme une étude d'impact ou un avis du Canton. Des aspects qui ne peuvent être évalués en débattant maintenant, sans que je veuille préjuger de ces discussions.

**François Gabella :** Absolument. Ce que j'entends, c'est qu'un débat pourrait aboutir à un rejet sur certains aspects, mais il n'y a pas d'opposition au principe. Il est important de clarifier ce point afin que les décisions prises ce soir ne puissent pas être invalidées par la suite, c'est cet élément qui est important.

**Beat Schmied :** Le Bureau a compris et ne fera plus ce choix.

**Carl Kyri Gossweiler :** Je suis assez d'accord avec la première option de François Gabella, non pas pour des raisons de principe mais de forme, parce que le rapport de la Commission *ad hoc* était parfait mais je n'ai pas la même lecture que vous des conclusions. Pour mémoire, en 2006-2009, une centaine d'habitants avaient formé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) contre une gravière qui n'existe pas encore en face de l'EMS. Aujourd'hui, on envisage de construire une déchetterie juste devant l'EMS, sans même l'avoir consulté. Dans nos propriétés privées, il faut au minimum discuter avec nos voisins avant d'installer un simple cabanon de jardin. Il me semble donc risqué de précipiter les choses sans savoir si l'EMS va faire un recours. Par ailleurs, comme l'a souligné Jan Draper, il n'existe pas vraiment d'étude ni de retour du Canton. A-t-il été consulté ?

Enfin, et je sais que nous ne serons pas d'accord mais je regrette que l'option d'une déchetterie intercommunale n'ait pas été étudiée sérieusement. Les habitants situés sous la voie de chemin de fer devront faire face à deux déchetteries ou à des déplacements peu pratiques. J'aurais souhaité un document clair de la Commission *ad hoc* comme quoi cette solution est impossible. À ce stade et selon mon ressenti, j'ai l'impression que l'effort a été limité.

**François Gabella** : Là vous êtes déjà dans le débat et avant de pouvoir l'entamer, la question à se poser est : peut-on commencer ce débat et aboutir à une décision ? Si j'entends bien vos arguments elles vont amener le Conseil à rejeter le projet.

**Carl Kyri Gossweiler** : Je n'aimerais pas rejeter le projet mais repousser la votation.

**François Gabella** : Avant cette discussion, j'aimerais proposer au Conseil si on peut débattre et se décider ce soir ?

**Carl Kyri Gossweiler** : J'ai essayé de lancer le débat sur le fond.

**François Gabella** : Mais cela n'a rien à voir.

**Antoine Du Pasquier** : En tant que représentant de la Commission d'urbanisme, effectivement, on a été surpris de la manière de faire. La question est de savoir si le Conseil malgré ce vice de forme accepte ce préavis en sachant qu'il aurait la possibilité de s'y opposer dans le futur. Est-ce que ça pourrait poser un problème dans le futur ? Qui pourrait venir dire après, que les règles n'ont pas été suivies ?

**Beat Schmied** : Non, personne ne fera cette démarche à part si c'est une volonté de la Commission ?

**Antoine Du Pasquier** : On ne remet pas en cause le travail de la Commission *ad hoc*, on veut juste éviter un vice de forme dans le futur qui pourrait s'opposer au moment de la construction et dire : attention, ça n'a pas été valide parce que la Commission permanente, élue et de surcroît remplacée par une Commission *ad hoc*.

**François Gabella** : Je vois deux aspects. D'une part, peut-on valablement délibérer même si la Commission d'urbanisme n'a pas été consultée ? À mon sens, sans être juriste, si le Conseil estime qu'il n'y a pas de vice de forme, alors nous pouvons délibérer et prendre une décision.

D'autre part, le fait d'accepter ce projet ce soir n'exclut pas la possibilité d'un recours ultérieur, comme pour toute procédure de construction. Il est donc essentiel de clarifier ce point : pouvons-nous oui ou non prendre une décision pour soutenir ce projet ? Si la réponse est oui, alors nous assumons le débat et tous les arguments qui l'accompagnent.

**Antoine Du Pasquier** : Je suis tout à fait d'accord avec François Gabella. La seule question, c'est si le Conseil communal approuve ce préavis ce soir, est-ce que certaines personnes extérieures, particulièrement procédurier pourraient contester cette décision par la suite ? C'est ce qu'on aimerait éviter.

**Pascal Mercier** : Je suis assez surpris par ce débat, que je ne trouve pas très productif. Mais puisqu'il est lancé, allons-y. Je rappelle aux membres du Conseil qui n'étaient pas présents il y a une quinzaine d'années dont Jan Draper et la plupart des membres de la Commission d'urbanisme, que la Commune de Buchillon a longtemps fonctionné sans cette commission.

Il me paraît donc étonnant de parler aujourd'hui d'un vice de forme qui n'est pas avéré, puisque la Commune a travaillé pendant des décennies avec des commissions *ad hoc*, nommées par le Bureau du Conseil, et non par la Municipalité. Ce n'est pas la Commission qui décide, ni la Municipalité mais bien le Bureau du Conseil.

Pendant 30 ans, la Commune aurait fonctionné dans l'illégalité faute de Commission d'urbanisme ? Si l'on demande des avis de droit, on obtiendra toujours plusieurs interprétations et l'on n'avancera jamais. Je rejoins donc François Gabella : voulons-nous débattre du fond ou de la forme ? Dans tous les cas, on ne pourra pas empêcher l'EMS, ou qui que ce soit d'autre de déposer une opposition. Je pense que la décision doit se faire ce soir par le Conseil.

**Antoine Du Pasquier** : Je me permets quand même d'intervenir à nouveau mais il y a une différence entre ne pas avoir une Commission d'urbanisme et en avoir une qui a été élue et qui est permanente.

**Pascal Mercier** : Je suis désolé, mais je suis en profond désaccord. J'en ai déjà discuté avec le Président du Conseil : une déchèterie relève avant tout de la gestion des déchets, pas de l'urbanisme. Après avoir consulté plusieurs personnes et l'association de bureaux de conseil, il ressort clairement que l'enjeu principal n'est pas de démolir l'actuelle déchèterie, mais d'assurer un flux adapté de personnes et de déchets. Ce n'est pas directement de l'urbanisme.

La Commission d'urbanisme avait été créée à l'époque de la construction de la salle de gym. Même si elle ne portait pas encore ce nom, son rôle avait du sens au vu des nombreux projets immobiliers importants à venir, à savoir la salle de gym, Luna et Etoy-Sud, afin de se concentrer sur les constructions et investissements immobiliers de la Commune.

**Antoine Du Pasquier** : On parle justement de construction dans ce cas d'espèces. Mais mon seul point, sur lequel je rejoins François Gabella, c'est de savoir si le Conseil Communal vote sur la possibilité de voter ce soir et si ça ne se posera pas de problème dans le futur, c'est tout.

**Daniel Calabrese** : Si je peux me permettre, je comprends qu'il puisse y avoir des frustrations au sein d'une commission, cela arrive. Mais sur le fond, tous les membres de ce Conseil communal ont été élus et ont donc toute légitimité pour prendre une décision ce soir. Selon moi, il n'y a pas de vice de forme. La Commission d'urbanisme a reconnu que le travail avait été bien fait, une commission ad hoc a été nommée par le Président et a mené son travail correctement. Nous sommes ici élus par les citoyens de Buchillon et on a le droit de prendre une décision, selon moi.

**Beat Schmied** : Merci beaucoup. Avant de donner à nouveau la parole et poursuivre, il est temps de passer au vote. La seule question est de savoir si la Commission d'urbanisme compte déposer un recours ? Si c'est le cas, nous arrêterons cette discussion et reprendrons ce préavis à la prochaine séance. En revanche, il ne faut pas craindre l'arrivée d'éventuels recours extérieurs sur le projet futur.

**Jean-Pierre Mitard** : Je pense que formellement, il revient au Conseil de trancher la question suivante : le Conseil communal approuve-t-il que, dans ce cas exceptionnel, ce soit la commission *ad hoc* et non la Commission d'urbanisme qui ait établi le rapport ? Autrement dit, la Commission *ad hoc* a-t-elle correctement accompli son travail et était-elle habilitée à le faire ? Si le Conseil répond oui, cela signifie qu'aucun recours sur la forme ne pourra être invoqué, et nous pourrons ensuite traiter le fond du dossier. La Commission et la Municipalité répondront alors aux questions de fond, comme celles relatives à l'EMS, et nous pourrons poursuivre l'examen du projet indépendamment de la commission qui a produit le rapport. Je propose donc une formulation simple pour le vote : oui ou non à ce que la Commission *ad hoc* ait établi le rapport dans ce cas particulier. Si la réponse est oui, on avance ; si c'est non, on arrête et on reporte à la prochaine séance.

**Beat Schmied** : Je vous remercie d'avoir choisi les bons mots pour résumé la situation.

**Jean Gnaegi** : Je rejoins la position du Syndic, mais je propose de simplifier la procédure en posant la question suivante : est-ce que quelqu'un souhaite formuler un recours ? Si un conseiller envisage de saisir le préfet, le Canton ou toute autre instance, nous arrêtons. Il n'est pas nécessaire de voter, il suffit de savoir si un recours est envisagé.

**Jean-Pierre Mitard** : Il est préférable de voter.

**Beat Schmied** : Oui, c'est mieux de voter comme ça on a les voix de vote clairs inscrits.

**Jean Gnaegi** : Mais je voulais quand même dire qu'il y a quelque chose de totalement faux qui vient d'être dit. Ce projet sera mis à l'enquête...

**Jean-Pierre Mitard** : Attendez, on parle d'abord de la forme et après du fond. Nous sommes tous d'accord sur ce point, la discussion porte sur la forme puis sur le fond. Il y aura pleins de questions à traiter sur le fond.

**Carl Kyri Gossweiler** : En tant que scrutateur suppléant, je demande si les votes ne doivent pas être annoncés dans l'ordre du jour, pour être valables ? Je n'ai jamais vu dans une séance de Conseil communal, où tout à coup, on glisse un vote formel.

**François Gabella** : Bien entendu, c'est le cas des amendements qui sont votés le soir-même.

**Carl Kyril Gossweiler** : Mais les amendements c'est un vote sur un sujet. Est-ce qu'on peut accepter ou pas de traiter ce préavis ce soir ? C'est quelque chose qui n'est pas à l'ordre du jour.

**Jean Gnaegi** : Les motions d'ordre ne sont jamais à l'ordre du jour.

**Jean-Pierre Mitard** : C'est exact.

**Carl Kyril Gossweiler** : Je voulais tout de même poser la question.

**Beat Schmied** : Est-ce que le Conseil communal de Buchillon, accepte-t-il de manière exceptionnelle que le préavis N°04/2025 ait été traité par une Commission ad hoc et non par la Commission d'urbanisme ?

*Le Président passe au vote.*

Le Conseil communal de Buchillon accepte par 18 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions que la Commission ad hoc ait traité le préavis N°04/2025 à la place de la Commission d'urbanisme de manière exceptionnelle.

*Le Président ouvre à présent la discussion sur le préavis.*

**Monica McDonnell** : Je me permets deux questions. La première, pouvez-vous préciser si vous utilisez la même entreprise que le hangar pour cette construction ? Parce que je me souviens qu'il y a eu beaucoup de problèmes, qui ont pris du temps pour la réalisation.

**Pascal Mercier** : Vous faites référence à l'entreprise Tech Bat qui avait fait le suivi des travaux, où vous faites référence au constructeur du hangar ?

**Monica McDonnell** : Je ne me souviens plus exactement, mais il y a eu beaucoup de problèmes après la fin des travaux. On ne va donc plus faire appel à cette entreprise ?

**Pascal Mercier** : L'entreprise qui nous accompagnera dans le suivi des futurs travaux n'est pas Tech Bat, mais DESA, comme indiqué dans le préavis et le rapport. Nous n'allons donc pas travailler avec Tech Bat. Concernant la construction, les appels d'offres n'ont pas encore été lancés. En revanche, nous disposons d'une estimation très détaillée de DESA. La Municipalité évite généralement de collaborer à nouveau avec des entreprises dont elle n'a pas été satisfaite.

**Monica McDonnell** : Merci. Ma deuxième question, avez-vous envisagé un système de balance ou de mesure volumétrique pour les déchets verts ? Car le calcul basé sur le prix par mètre carré de propriété n'est pas forcément juste. Par exemple, une parcelle comportant beaucoup de surfaces pavées entraîne un coût plus élevé pour ses utilisateurs.

**Pascal Mercier** : Cette question concerne la taxe sur les déchets verts, déjà abordée à plusieurs reprises. D'après les assemblées nationales de Valorsa, seules deux communes utilisent un système de pesée, et pas pour les déchets verts. C'est en effet très complexe et coûteux : la balance doit être homologuée, contrôlée et chaque dépôt doit être pesé, ce qui ralentit fortement le processus sans réel bénéfice. Concernant l'équité, certains propriétaires estiment que leurs parcelles ne sont pas correctement considérées comme « zones vertes ». Ma réponse est : la Municipalité s'appuie sur le registre foncier, si les données ne sont pas à jour, c'est aux propriétaires de les corriger, pas à la Commune.

Donc lorsque des propriétaires ont construit de grandes surfaces goudronnées ou pavées sans les déclarer au registre foncier, je leur ai indiqué qu'ils pouvaient mandater un géomètre. Certes, cela coûte environ CHF 1'000.- mais cela leur permettrait de corriger la situation et d'économiser environ CHF 50.- sur la taxe des déchets.

**Monica McDonnell** : Ce n'est pas CHF 50.- d'économie.

**Pascal Mercier** : Ça dépend de la taille de votre propriété.

**Jean Gnaegi** : Je reviens sur ma deuxième question, ce projet sera mis à l'enquête ?

**Pascal Mercier** : Oui.

**Jean Gnaegi** : Donc, l'EMS aura l'occasion de s'y opposer ?

**Pascal Mercier** : Oui.

**Jean Gnaegi** : Ça aurait peut-être été élégant d'en discuter avec eux mais ils ont toutes les possibilités de faire opposition. Maintenant, je veux encore corriger une chose parfaitement inexacte qui a été dite par Carl Kyril Gossweiler. Quand les projets de gravière ont commencé, j'étais le Président de l'association qui se bagarrait contre. Carl Kyril Gossweiler n'était pas là, l'EMS lui était déjà là depuis un moment.

**Carl Kyril Gossweiler** : Pas selon le rapport de la CDAP (Cour de droit administratif et public). Mais ce n'est pas grave.

**Beat Schmied** : S'il vous plaît on reste dans le sujet du préavis.

**Jean-Pierre Mitard** : Concernant l'EMS, je souhaite rappeler qu'en tant qu'ancien membre de la Municipalité que lors de la construction du local de voirie qui décolait du PPA « Le Creu au Loup », le municipal en charge et le Syndic avaient rencontré les responsables de l'EMS. Une séance avait eu lieu sur place et ils avaient été informés que ce secteur accueillerait la voirie et à terme la déchèterie. L'EMS n'avait exprimé aucune opposition à ce projet.

S'agissant du Canton, il est parfaitement informé de ce projet. Dans le cadre du PPA « Le Creu au Loup », il était déjà prévu que le site accueille la déchèterie. Le rapport OAT en lien avec le PACOM l'a également confirmé et préavisé. Le déplacement de la déchèterie hors du centre du village permet en outre de libérer 3'200 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'un Logement d'Utilité Publique (LUP).

**Jan Draper** : Mon commentaire était juste de dire qu'il y aurait potentiellement ce genre de questions au sujet du préavis.

**Beat Schmied** : Alors on revient sur le préavis, qui a encore une remarque ou une question ?

**Jan Draper** : Pouvons-nous reprendre et préciser la question de Carl Kyril Gossweiler sur la collaboration avec Etoy ?

**Pascal Mercier** : Concernant l'idée d'une déchèterie intercommunale, j'ai discuté avec la Municipalité d'Etoy, qui y est fermement opposée. Sur le papier cela peut sembler simple, mais en réalité cela poserait de gros problèmes. À titre d'exemple, la population d'Etoy-Sud sera presque équivalente à celle de Buchillon avec les projets de construction à venir. Accueillir leurs habitants reviendrait donc à doubler la capacité de notre déchèterie, ce qui n'est pas anodin. Or, le site actuel a déjà représenté un véritable défi pour répondre uniquement aux besoins de Buchillon. De plus, la gestion deviendrait très compliquée : aujourd'hui nos auxiliaires connaissent la plupart des habitants, ce qui facilite le contrôle. Avec une population doublée, comment distinguer clairement qui a droit d'accès ? On risquerait de voir arriver des habitants d'Etoy de passage, et cela deviendrait rapidement ingérable. Au lieu de rester une déchèterie fonctionnelle, ce serait une véritable usine à gaz.

**Jan Draper** : Je vous remercie, je voulais que ça soit expliqué clairement.

*Plus personne ne prend la parole, le Président clôture la discussion et passe au vote.*

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 17 juin 2025 :

- vu le préavis municipal N°04/2025
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à une forte majorité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- a) approuver le préavis N°04/2025, et ses annexes qui en sont partie intégrante, tel que présenté
- b) autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs à l'extension et l'aménagement autour du bâtiment de voirie, travaux qui devront être finis avant la fin décembre 2025
- c) allouer à la Municipalité un crédit de CHF 565'000.-, dédié à l'extension et l'aménagement autour du bâtiment de voirie
- d) d'autoriser la Municipalité à financer l'investissement relatif à l'extension et l'aménagement autour du bâtiment de voirie au moyen de la trésorerie courante

- e) d'amortir l'investissement relatif à l'extension et l'aménagement autour du bâtiment de voirie avant le 31 décembre 2025 par prélèvement sur le fond de réserve général
- f) autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs à la création d'une déchetterie
- g) allouer à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.-, dédié à la création d'une déchetterie
- h) d'autoriser la Municipalité à financer l'investissement relatif à la création d'une déchetterie au moyen de la trésorerie courante, alternativement au moyen d'un recours à l'emprunt
- i) d'amortir cet investissement conformément aux directives MCH2 sur une durée de 30 ans dans le compte affectée Gestion des déchets MCH2

**Beat Schmied** : Le Bureau s'excuse auprès de la Commission d'urbanisme de ne l'avoir pas nommé pour ce préavis et ne réitérera pas cela.

**9. Préavis municipal N°05/2025 relatif à la rénovation de l'édicule WC publics du cimetière et des WC publics de la plage des Pêcheurs, demande de crédit de CHF 40'000.-**

*Gabriel Mercier rapporte pour la Commission des finances.*

*Jan Draper rapporte pour la Commission d'urbanisme.*

*Le Président ouvre la discussion sur le préavis.*

*Personne ne prend la parole, le Président clôture la discussion et passe au vote.*

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 17 juin 2025 :

- vu le préavis municipal N°05/2025 et ses annexes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

1. D'adopter le préavis N°05/2025 tel que présenté ;
2. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs aux rénovations de l'édicule WC publics du cimetière et des WC publics de la plage des Pêcheurs en 2025 ;
3. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.- pour réaliser ces travaux ;
4. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;
5. D'amortir cet investissement par prélèvement sur le fonds de réserve général sur les comptes de l'année 2025 avec la comptabilité MCH1 existante.

**10. Préavis municipal N°06/2025 en réponse au postulat de Monsieur Jan Krasnodebski intitulé : « Sécurité pour piétons à partir du quartier Grands-Bois vers l'arrêt de bus Buchillon Grands-Bois, la zone Littoral Parc et le village », demande de crédit de CHF 45'000.-**

*Laetitia Soubies rapporte pour la Commission des finances.*

*Antoine Du Pasquier rapporte pour la Commission d'urbanisme étendue.*

*Le Président remercie les commissions pour leur travail et ouvre la discussion sur le préavis.*

**Annabel Pulcrano** : J'ai juste un commentaire : selon moi, le problème essentiel, c'est la vitesse. Si la limite reste à 80 km/h, les véhicules continueront à rouler vite. De plus, avec l'élargissement de la chaussée pour faciliter les croisements, on risque d'encourager encore plus la vitesse. Actuellement, ils ne roulent pas toujours à 80 km/h parce que la route est étroite et peu pratique, mais si on l'élargit cette limitation naturelle disparaît.

**Beat Schmied** : Oui, mais il y aura des potelets sur la route.

**Annabel Pulcrano** : Je retire alors mon commentaire.

**Pierre-Frédéric Guex** : Oui. La route ne sera pas élargie. Simplement, il y a un endroit où elle est trop étroite pour permettre l'ajout d'une bande longitudinale, car il faut conserver une largeur suffisante pour les véhicules, notamment entre les Grands Bois et le carrefour. Sur la route des Bruyères, près des bâtiments commerciaux, la chaussée est également trop étroite. Comme le terrain appartient à la Commune, on va grignoter légèrement dessus, juste conforme au minimum requis. Ce n'est donc pas un véritable élargissement de la route.

**Annabel Pulcrano** : D'accord. Et puis les rochers qui sont sur le côté, ils vont rester ?

**Pierre-Frédéric Guex** : Non, ils ne sont pas touchés, ils ne sont pas sur notre terrain.

**Beat Schmied** : Les rochers avaient été placés à cet endroit pour empêcher les camions de stationner.

**Pierre-Frédéric Guex** : Ça évite aussi aux caravanes de venir stationner sur le champ en question.

**Jan Draper** : J'ai une question, comme vous l'avez remarqué dans notre rapport, on avait été surpris qu'il n'y ait pas eu d'appel d'offres ni de devis. J'ai été surpris en lisant le rapport de la Commission des finances, car les informations que nous avions reçues ne mentionnaient pas cela au moment de l'appel d'offres. Il y avait une différence entre les informations reçues par nous et celles reçues à la Commission des finances. J'imagine qu'il s'agit d'une erreur, mais cela était un peu perturbant.

**Pierre-Frédéric Guex** : Il n'y a pas eu de demande d'offres pour l'instant, nous nous sommes basés sur l'avis de notre conseiller. Je crois que nous avons eu de la chance sur ce dossier malgré les sous-entendus dans votre rapport. Ce consultant, ancien responsable de la DGMR, connaît très bien le dossier de Buchillon ainsi que les personnes qui y travaillent encore. Grâce à lui, nous avons gagné du temps et de l'argent, en évitant des demandes multiples et des allers-retours avec l'État sur des solutions déjà étudiées.

Vous avez aussi relevé que nous proposons aujourd'hui de répondre au postulat tout en soumettant le préavis, ce qui nous permet aussi de gagner quelques mois puisque normalement il aurait été présenté en octobre. Enfin, concernant la bande longitudinale : elle coûte environ le prix au mètre linéaire, et avec 670 mètres, nous avons établi une estimation avec une marge, comme l'a expliqué la Commission des finances. Cette marge tient compte des éventuelles adaptations de la voirie, si un élargissement devait être nécessaire. Nous espérons malgré tout rester dans le budget prévu et ne pas devoir demander de crédit supplémentaire.

**Jean-Pierre Mitard** : Je me permets d'apporter une précision car il y a eu une incompréhension. J'ai rencontré la Commission des finances, et son rapport ne fait que relever, à la lecture du devis fourni par notre consultant DHS Authier, l'estimation évoquée par M. Pierre-Frédéric Guex. Il n'y a donc pas de devis formel, uniquement cette estimation établie par DHS Authier. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il est d'ailleurs indiqué plus bas qu'il y a un volume plus important qu'habituellement lié à la réserve.

**Geoffroy Ganshof** : Le document fourni par DHS Authier pour montant de CHF 30'000.- était un devis ou une estimation ?

**Jean-Pierre Mitard** : Un devis, au sens du génie civil, signifie qu'une entreprise de génie civil ou de marquage a été consultée. Ici, nous sommes dans une procédure de gré à gré : trois entreprises seront sollicitées. Le document fourni par DHS Authier est donc un devis estimatif. À ce stade, nous ne sommes pas encore en mesure d'adjudiquer, puisqu'aucun devis formel n'a été établi.

**Geoffroy Ganshof** : Et les CHF 15'000.- qui y sont ajoutés ?

**Jean-Pierre Mitard** : C'est une réserve.

*Plus personne ne prend la parole, le Président clôt la discussion et passe au vote.*

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 17 juin 2025 :

- vu le préavis municipal N°06/2025 et ses annexes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme étendue
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à la forte majorité par 21 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

1. D'adopter le préavis N°06/2025 tel que présenté, dont les annexes font partie intégrante ;
2. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 45'000.- pour réaliser ces travaux ;
3. D'autoriser la Municipalité à adjuger jusqu'à concurrence du montant de CHF 45'000.- ;
4. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;
5. D'amortir en puisant sur le fonds de réserve général.

## **11. Postulat Carl Kyri Gossweiler pour des logements adaptés avec accompagnement (LADA) à Buchillon**

*Les membres du Conseil communal ayant tous reçus le postulat, le Président passe la parole à la Municipalité.*

**Jean-Pierre Mitard** : La Municipalité souhaite souligner que le choix d'un LUP (Logement d'utilité public) pour la parcelle 49 permet d'envisager un LADA (Logement adapté avec accompagnement, anciennement logement protégé), le LUP constituant un prérequis pour le LADA. Ces pistes avaient d'ailleurs été évaluées. Par ailleurs, la Municipalité ne pourra pas répondre à ce postulat tant que le Canton n'aura pas approuvé notre PACOM, si celui-ci implique un changement d'affectation pour la parcelle 49. Dans l'ensemble, la Municipalité salue ce postulat qui va dans le sens de ce qu'on veut faire.

**François Gabella** : Si j'ai bien compris, ce postulat n'est de toute façon pas d'actualité, dans la mesure où le PACOM n'est pas encore accepté ?

**Jean-Pierre Mitard** : Dans la mesure où ce postulat nous demande de nous prononcer sur une parcelle qui ne permet actuellement pas de réaliser un LUP, et donc pas de LADA, la situation pourrait évoluer. Si le PACOM est approuvé par le Canton conformément à ce qui a été décidé, la Municipalité pourra alors envisager un LADA, puisque le terrain sera classé en LUP.

**François Gabella** : Ce n'est pas contraignant ?

**Jean-Pierre Mitard** : Je n'ai pas compris ?

**François Gabella** : Ce qui me dérange un peu, c'est de décider ce soir sur une question concernant un LUP qui selon moi, n'est pas la question.

**Jean-Pierre Mitard** : Je trouve cela drôlement bien si le Conseil communal vote en faveur de ce postulat parce que ça nous permettra à Lawrence Breitling et moi-même, lorsqu'on ira voir le Canton de renforcer encore la volonté d'un LUP sur cette parcelle puisque non seulement on ferait un LUP, mais en plus un LADA.

**Lawrence Breitling** : Pour rappel, un LUP est un logement d'utilité public.

**François Gabella** : Ça veut dire quoi ? Est-ce que tout le monde sait ce qu'est un LUP ?

**Jean-Pierre Mitard** : Ce sont des logements à loyers modérés. Mais ces logements à loyer modérés représentent, dans le cadre du projet de la parcelle, 40% de la globalité de l'ensemble des logements. D'ailleurs, la logique était de dire qu'on consacre ces 40% au rez-de-chaussée avec un LUP et éventuellement un LADA et ensuite les étages supérieurs, avec des logements normaux.

**François Gabella** : La décision consiste à dire qu'on renonce à tout rendement sur le 40% de l'objet ?

**Jean-Pierre Mitard** : Non, car c'était l'une de nos préoccupations. En nous renseignant sur les loyers des LUP, nous avons constaté qu'ils varient selon les communes : ils ne sont pas les mêmes à Renens qu'à Buchillon. Ces loyers se rapprocheraient finalement de ceux que nous pratiquons à Luna.

**François Gabella** : D'accord, je comprends qu'il y a beaucoup d'arguments et que la discussion est importante. Mais je m'oppose à ce postulat car je pense que c'est une question qui doit être examinée séparément et qu'il est prématuré de se prononcer maintenant.

**Beat Schmied** : C'est pour cela que nous allons voter sur ce postulat, l'accepte-t-on ou non ? Mais on ne va rien décider avec ce postulat, on le transmet à la Municipalité pour qu'elle mène une étude ou soit on refuse d'entrer en matière.

**Carl Kyril Gossweiler** : Disons-le assez clairement, le Canton cherche des communes pour installer des LADA. Ma demande est simple : un postulat demande uniquement à la Municipalité de réaliser une étude. Ce n'est pas une décision, juste une demande d'analyse ou d'évaluation. Pour rappel, François Gabella vous étiez président du Conseil communal, alors vous savez qu'un postulat c'est demander de faire une étude sur un sujet. La Municipalité peut faire une étude sur un sujet et puis dire non, on veut mettre un boulodrome ou un parc à chiens à la place... Vous savez que ça n'engage pas. Dans ce cadre, c'est que pour appuyer un LUP sur ce projet.

**François Gabella** : Si ça n'engage pas, alors je suis d'accord.

**Carl Kyril Gossweiler** : Vous savez que ça n'engage pas.

**Monica McDonnell** : À mon avis, il est un peu prématuré de déposer un postulat uniquement pour un LADA, car cela concernerait de nombreux bâtiments ou logements au même endroit. Il est préférable de lancer une étude pour l'ensemble de la parcelle.

**Carl Kyril Gossweiler** : Mais c'est pour toute la parcelle.

**Monica McDonnell** : Non, votre demande et pour un LADA et selon moi ça serait mieux de faire cela pour un projet complet.

**Jean-Pierre Mitard** : Comme je l'ai précisé dans la deuxième partie de mon intervention, la Municipalité ne pourra lancer l'étude demandée par ce postulat que lorsque le Canton aura approuvé le PACOM. C'était également l'intention exprimée par notre concitoyen à l'origine du postulat.

**Carl Kyril Gossweiler** : Des fois il faut mieux être proactif que réactif.

**Beat Schmied** : Le Conseil doit maintenant décider : accepte-t-on le postulat et le transmet-on à la Municipalité pour qu'elle y réponde ou on le refuse ?

*Le Président clôture la discussion et passe au vote.*

Le Conseil communal accepte à une forte majorité avec 18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- ce postulat afin que la Municipalité le traite

## **12. Postulat Carl Kyril Gossweiler pour tenter de lutter contre le démarchage auprès des habitants**

**Beat Schmied** : Je vous informe qu'entre temps, les postulats ont été signés par plusieurs personnes du Conseil.

*Les membres du Conseil communal ayant tous reçus le postulat, le Président passe la parole à la Municipalité.*

**Jean-Pierre Mitard** : La Municipalité est surprise par le contenu de ce postulat. D'une part, le règlement de police interdit tout démarchage. D'autre part, toute demande de ce type est systématiquement refusée. En réalité, le postulat ne change rien : il signale une interdiction déjà existante. S'il devait être appuyé, la réponse serait brève et conforme à ce qui vient d'être dit.

**Carl Kyril Gossweiler** : Il y a des personnes âgées qui se font démarcher et cèdent facilement, cela peut concerner aussi nos proches. J'ai aussi des démarcheurs qui sonnent chez moi. La police rappelle régulièrement qu'il ne faut pas répondre, et comme le rappelle Jean-Pierre Mitard dans le règlement de police, c'est interdit. Même dans une gazette en 2021, c'était souligné. Mais ces démarcheurs ne connaissent pas

forcément le règlement communal, qui n'est pas affiché partout. Le postulat vise justement à réfléchir à une manière de le leur signaler, comme on le fait avec les panneaux « camping interdit ». Certains diront que ça ne servira à rien, et c'est vrai, mais au moins, ça rappelle les limites et les règles. Moi, c'est pour les habitants du village que je le propose.

**Jean-Pierre Mitard** : Si je peux me permettre, c'est aussi pour les habitants du village qu'on souhaite rester pragmatiques. Concrètement, quand quelqu'un de mal intentionné frappe à la porte, ce n'est pas parce qu'un panneau indique « démarchage interdit » qu'il s'arrêtera. La Municipalité a pris position, et le Conseil décidera s'il appuie ou non ce postulat.

**Pierre-Frédéric Guex** : Moi aussi, j'ai constaté du démarchage abusif, des personnes qui viennent soi-disant proposer des travaux et qui en profitent pour faire du repérage de maison. Mettre une mention à l'entrée du village ne changera pas grand-chose. Le plus efficace, c'est que chacun prenne la plaque de la voiture et un descriptif de la situation puis le signale à la PRM. Si plusieurs le font, une patrouille pourra intervenir et effectuer des contrôles. On a déjà testé cela avec des gens du même quartier et ça semble fonctionner. Ma proposition est simple : prévenir systématiquement la PRM dès qu'il y a du démarchage car cela est interdit.

**Carl Kyri Gossweiler** : Je propose, pas via le postulat, que quand il y a des pages blanches dans la Gazette, on mette l'information que Pierre-Frédéric Guex vient de donner. C'est important de mettre ce genre d'informations et d'en faire le rappel chaque année.

*Le Président clôture la discussion et passe au vote.*

Le Conseil communal refuse à une forte majorité avec 12 voix contre, 3 voix pour et 7 abstentions :

- que ce postulat soit traité par la Municipalité

### **13. Election du Président(e) du Conseil communal**

Le Vice-Président demande à Beat Schmied s'il désire se représenter. Celui-ci accepte. Il n'y a pas d'autre proposition. Beat Schmied est élu tacitement.

### **14. Election du Vice-président(e) du Conseil communal**

Le Président demande à Nuot Dorta s'il désire se représenter. Celui-ci accepte. Il n'y a pas d'autre proposition. Nuot Dorta est élu tacitement.

### **15. Election de deux scrutateur-rice-s**

Le Président informe que Nathalie Matthey-de-l'Endroit se présente à nouveau bien qu'elle soit excusée ce soir. Carl Kyri Gossweiler demande si on ne peut pas changer la donne. Le Président l'informe qu'il peut se proposer. Carl Kyri Gossweiler se présente. Jack Pulcrano se présente à nouveau.

Les résultats du vote à main levée du Conseil sont :

(dans l'ordre de la personne qui se présente en premier)

Nathalie Matthey-de-l'Endroit 18 voix

Jack Pulcrano 22 voix

Carl Kyri Gossweiler 4 voix

Nathalie Matthey-de-l'Endroit et Jack Pulcrano sont donc élus.

### **16. Election de deux scrutateur-rice-s suppléant-e-s**

François Bolomey et Carl Kyri Gossweiler se représentent. Il n'y a pas d'autre proposition, ils sont donc élus tacitement.

## 17. Election de la Commission de gestion

Les membres actuels de la Commission sont : Daniel Calabrese, Nuot Dorta, Jean Gnaegi, Jeanny Perrin. Ils se représentent tous. Il n'y a pas d'autre proposition, ils sont donc élus tacitement.

## 18. Election de la Commission des finances

Les membres actuels de la Commission sont : Geoffroy Ganshof, Gabriel Mercier, Jack Pulcrano, Laetitia Soubies. Ils se représentent tous. Il n'y a pas d'autre proposition, ils sont donc élus tacitement.

## 19. Election de la Commission d'urbanisme

Les membres actuels de la Commission sont : Grégory Beth, Jan Draper, Monica McDonnell, Antoine Du Pasquier. Ils se représentent tous. Il n'y a pas d'autre proposition, ils sont donc élus tacitement.

## 20. Divers et propositions individuelles

**Beat Schmied** : Je remercie la fondation de Bois Chamblard qui nous accueille ici ce soir et nous a mis à disposition ces magnifiques locaux.

**François Gabella** : J'ai une question concernant le restaurant Accent. Je sais que le bail à loyer est toujours en cours et pour encore un certain temps. Mais à la base, cet établissement a été construit à grands frais : ce n'est pas une ancienne ferme rénovée, mais bien une ferme entièrement reconstruite. Cela a coûté beaucoup d'argent dans l'idée de dynamiser le village. C'est donc un peu regrettable de voir que l'objectif premier n'est pas vraiment atteint. Ce qui m'intéresserait, pas forcément pour ce soir mais pour une prochaine fois, c'est de savoir s'il y a de réelles chances de trouver un restaurateur pour exploiter cet endroit. Et si ce n'était pas le cas, est-ce qu'on ne devrait pas envisager de réfléchir plus rapidement à d'autres alternatives ?

**Laurent Thérond** : Je vous remercie pour cette question. Ça me ramène à un point que j'avais oublié de mentionner durant mes communications. Un des freins pour trouver des repreneurs, c'est l'obligation actuelle de fermer le restaurant le samedi et le dimanche. Nous travaillons avec le Syndic pour voir s'il est possible de modifier l'une ou les quatre conventions existantes. Si cette adaptation peut se faire, nous avons de bonnes chances de trouver un repreneur. En revanche, si la fermeture totale du week-end reste obligatoire, ou du moins en grande partie, cela risque de compliquer fortement les choses. Mais nous restons optimistes.

**François Gabella** : Merci.

**Antoine Du Pasquier** : Pour revenir sur ce point, vous parlez des conventions établies avec des opposants ?

**Laurent Thérond** : Oui, les opposants à l'ouverture du restaurant le samedi et le dimanche.

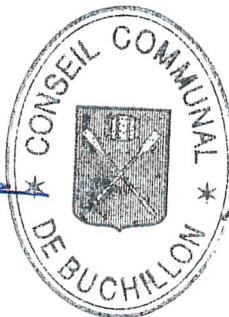
**Jean-Pierre Mitard** : Les opposants au projet initial. De manière à lever ces oppositions, des conventions avaient été mises en place restreignant l'ouverture du restaurant.

*La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h17.*

Au nom du Conseil communal

Le Président :

Beat Schmied



La Secrétaire :

Sandra Breitling

**Postulat Carl Kyril Gossweiler****TITRE : POUR TENTER DE LUTTER CONTRE LE DÉMARCHAGE AUPRÈS DES HABITANTS****DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT**

En page 4 de La Gazette no 1 de l'an 2021 il est écrit :

*La population de Buchillon est fréquemment sollicitée à domicile par les démarcheurs. Si les motifs sont souvent louables, ils n'en sont pas moins illicites. Le Règlement de police communal interdit en effet le démarchage à domicile (chapitre XIX). Les habitants importunés peuvent dès lors dénoncer ces infractions auprès de la Municipalité. A cet effet, ils sont invités à réunir des preuves telles que documents distribués et photographies.*

Régulièrement, la presse fait état de personnes ayant eu de mauvaises expériences suite à des visites à domicile non sollicitées, et la Prévention suisse de la Criminalité donne ces conseils :

<https://www.skppsc.ch/fr/demarchage-a-domicile-malhonnête/>

Finalement, ce printemps 2025, de nombreuses propriétés ont, comme chaque année, été démarchées par des personnes étrangères au village et n'ayant manifestement pas connaissance du Règlement de police, ou de La Gazette 1/2021.

Il est d'ailleurs possible que cette information ait également échappé à des personnes actuellement domiciliées à Buchillon – une signalisation visible peut légitimer tout refus d'entrer en matière.

**POSTULAT**

Au vu de ce qui précède, je demande à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur la possibilité et l'opportunité d'indiquer, par une signalisation adéquate aux entrées du village, que le démarchage dans notre commune est illicite. Pour ce faire, les mats/supports déjà existants affichant la mention "Police population surveillance mutuelle" pourraient être utilisés à moindre frais.

DÉPÔT – BUCHILLON, LE 18 MAI 2025

Prénom/ Nom

Carl Kyril Gossweiler

Carl Kyril Gossweiler

GREGORY BETH

Jan Krasnodelski

Gaffry 6am

Antoine Du PASQUIER

André Monnard

Signature

Carl Kyril Gossweiler

Gregory Beth

Jan Krasnodelski

Gaffry 6am

Antoine Du Pasquier

André Monnard

Selon art. 59 du RCC : Chaque membre du conseil peut déposer un postulat, c'est-à-dire inviter la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

**Postulat Carl Kyryl Gossweiler****TITRE : POUR DES LOGEMENTS ADAPTÉS AVEC ACCOMPAGNEMENT (LADA) À BUCHILLON****DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT**

Les parcelles 49 et 345, lieu-dit "Champ Derrière", sont affectées en zone d'utilité publique. Probablement que la Fondation médico-sociale Silo construira à Etoy, sur les parcelles 656 et 657 - situées à côté de la salle de gymnastique intercommunale Etoy-Buchillon - un établissement médico-social (EMS), un centre d'accueil temporaire (CAT), une crèche et un centre médical.

*Un logement adapté avec accompagnement (LADA) est un appartement indépendant dans lequel des prestations médico-sociales reconnues par la loi sont dispensées. Ce type de logement est formellement reconnu par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) à travers la conclusion d'une convention et il est conçu pour permettre aux seniors ou personnes en situation de handicap de vivre à domicile - lire : <http://vd.ch/lada>*

L'idée de porter attention aux logements pour personnes âgées à Buchillon n'est pas nouvelle - le 7.12.2010 le Conseil communal a accepté la demande de crédit de CHF 70'000.- pour l'adaptation du PPA "Nord-Ouest du village" pour la construction d'appartements protégés ou adaptés.

Pour mémoire, 22 % de la population de Buchillon a 65 ans et plus, contre env. 17 % pour le District et le Canton. Il est probable que certaines de ces personnes pourraient bénéficier de tels logements.

**POSTULAT**

Au vu de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur la possibilité et l'opportunité d'un LADA sur les parcelles communales 49 et 345 de Buchillon, une fois le PACOM accepté, en collaboration, si pertinente, avec la Fondation Silo.

DÉPÔT - BUCHILLON, LE 18 MAI 2025

Prénom/ Nom

Carl Kyryl Gossweiler

Jean DrapezGREGORY BETHJan KrasnodelskiGeffroy GanshofAntoine Du PASQUIERAndré Monnard

Signature

Selon art. 59 du RCC: Chaque membre du conseil peut déposer un postulat, c'est-à-dire inviter la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.